

Titre	Expérimentation du nouveau service de calcul d'indicateurs du SEEE
Description	Note d'organisation
Éditeur	Office national de l'eau et des milieux aquatiques
Date	17/06/16
Version	1.0

Contexte

Le recadrage des fonctionnalités du Système d'Évaluation de l'État des Eaux (SEEE) prévoit désormais la production de références pour les indicateurs (algorithme, documentation), le calcul sans stockage des indices (valeurs brutes) et, à terme, des évaluations de l'état des eaux (cf. décision du comité stratégique du SIE du 7 octobre 2015).

Dans un premier temps, un **nouveau service de calcul d'indicateurs** a été mis en place avec une première version intégrant les **indicateurs biologiques des cours d'eau de métropole suivants : IBD, IBMR, IBG-DCE, I2M2, IPR.**

Le comité de pilotage a donc décidé qu'au terme des développements de ce nouveau service débiterait une **phase d'expérimentation** permettant aux futurs utilisateurs du service dans les bassins de vérifier l'adéquation de la solution mise en place avec les besoins exprimés lors des retours d'expérience sur les premiers outils du SEEE notamment en termes de performance et de fiabilité (cf. CR de la réunion du 14 décembre 2015). Au terme de cette expérimentation et si celle-ci s'avère concluante, l'ouverture du service de calcul sera officialisée et accompagnée d'une actualité dans la lettre du SIE.

Le comité de pilotage demande aux agences de l'eau, quelques laboratoires des DREAL sollicités par les agences via la DREAL de bassin, et aux délégations de l'Onema de participer aux tests. Cette demande est adressée directement par l'Onema qui assurera le suivi de cette phase d'expérimentation.

La présente note précise les modalités de cette expérimentation.

Organisation

La période d'expérimentation s'étalera de la **mi-juillet**, suite à la mise en production du service de calcul d'indicateurs, **jusqu'au 16 septembre.**

Chaque agence de l'eau désignera la personne ressource qui sera chargée de solliciter et coordonner les testeurs du bassin. Une première liste de testeurs à solliciter sera définie par chaque agence de l'eau d'ici début juillet mais pourra être complétée au cours de la période d'expérimentation.

A l'ouverture du service de calcul, les modalités de connexion (adresse de l'interface web et modalités d'appel de l'API) seront communiquées aux testeurs, soit directement par l'Onema soit par l'intermédiaire des agences de l'eau.

Dans la mesure du possible, les tests seront répartis sur l'ensemble de la période et les retours seront faits au fur et à mesure.

Nature des tests

Les tests porteront sur les différentes fonctionnalités du service. La réalisation de ces tests fonctionnels suppose de se placer en condition normale d'utilisation du service afin de vérifier :

- la bonne connexion au service ;
- après avoir sélectionné un indicateur et fourni les données d'entrée, la bonne exécution de la demande de traitement ;
- après avoir récupéré les résultats, l'exactitude des données restituées par analyse comparative avec des valeurs validées pour les mêmes opérations ;
- pour tester la réponse du service en cas de fortes sollicitations (test de performance ou montée en charge), faire des demandes de calcul répétées au cours de la période du lundi 05 septembre au mercredi 07 septembre pour tous les testeurs disponibles.

Toutes les demandes de calcul seront réalisées avec un échantillon des données archivées dans les bassins et qui seront récupérées par les testeurs. Ces données seront préalablement mises en forme conformément au format d'entrée défini pour chaque indicateur.

Il s'agira de veiller à ce que, pour chaque bassin, l'ensemble des indicateurs intégrés au service de calcul aient pu être testés avec au moins un jeu de données.

Mode opératoire des retours des utilisateurs pendant la phase d'expérimentation

Les retours seront adressés directement à l'assistance utilisateurs SEEE (assistance.seee@onema.fr) qui se chargera de les enregistrer dans la forge du SIE.

Si l'ensemble des tests réalisés par un utilisateur sont positifs, ce bilan de rapport de tests sera communiqué à l'assistance en précisant simplement la liste des indicateurs utilisés.

Dans le cas contraire, pour qu'un signalement d'anomalie (supposé) puisse être correctement exploité, celui-ci devra comprendre systématiquement les informations suivantes :

- la fonction du service de calcul concernée : interface web ou API ;
- une description précise du test réalisé en détaillant l'ensemble des étapes suivies et en indiquant le résultat obtenu (une copie d'écran du résultat pourra être jointe à la description) ;
- une précision de la date et de l'heure du test dans la description ;
- si cela concerne l'interface web, la précision du nom et de la version du navigateur utilisé ;
- si cela concerne un traitement de données, la fourniture du fichier de données d'entrée utilisé.

Les utilisateurs pourront également formuler des suggestions d'amélioration ou d'évolution du service de calcul, de l'ergonomie de l'interface, de l'API ou des formats de fichiers d'entrée et de sortie.

Chacune des déclarations sera analysée pour compiler l'ensemble des retours et distinguer les anomalies (interface ou indicateur) des évolutions. Les anomalies seront corrigées et une nouvelle version du service et/ou de l'indicateur sera déployé en précisant aux utilisateurs l'ensemble des modifications apportées. Les évolutions seront prises en compte, après validation par le comité de pilotage, si elles s'inscrivent dans le cadre du nouveau service et si elles sont partagées par l'ensemble des bassins.

Un bilan de cette expérimentation sera restitué à l'occasion d'une réunion du GCIB.